

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-1-7

1^{ère} Commission

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE - MODIFICATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN GRAND-BALLON (SMMGB) : PROGRAMME 2018 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU LAC BLANC (SMALB) : PROGRAMMES 2019 ET 2020

Résumé : Ce rapport a pour objet la modification des programmes d'investissement :
- du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) pour 2018,
- du Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) pour 2019 et 2020.
Il est proposé la validation et la signature des avenants aux conventions initiales avec les deux syndicats mixtes.

Dans le cadre de sa politique montagne, la CeA soutient les quatre Syndicats Mixtes (SM) de montagne dont elle est membre : SM du Lac Blanc, SM de la Vallée de Munster Hautes-Vosges, SM du Markstein Grand Ballon, SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissements non courants nécessaires pour maintenir et développer l'attractivité des stations.

Conformément aux dispositions statutaires, les programmes d'investissement non courants sont formalisés via des conventions annuelles, lesquelles déterminent la part de financement pour chacun des membres (CeA et Communauté(s) de communes) et des partenaires extérieurs (Massif des Vosges, FEDER, ...).

Ces conventions restent en vigueur pendant toute la durée de réalisation des opérations d'investissement conventionnées. Il est donc possible de procéder à des ajustements au fur et à mesure de leur mise en œuvre, pour adapter le soutien de la Collectivité au plus près des besoins des syndicats mixtes, au service de l'attractivité des stations de montagne concernées.

I. Modification du programme d'investissement 2018 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)

- Programme d'investissement 2018 du SMMGB

A ce jour, le programme d'investissement 2018 est conventionné comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT	Taux CD68	Subvention CD68 €	Taux Com Com St. Amarin	Subvention Com Com St. Amarin	Taux Com Com Guebwiller	Subvention Com Com Guebwiller
Restructuration de la maison d'accueil (MO + études)	100 000	90 %	90 000	5 %	5 000	5 %	5 000
Aménagement parking « triangle » (MO + études)	20 000	90 %	18 000	5 %	1 000	5 %	1 000
Modernisation du système d'enneigement	60 000	90 %	54 000	5 %	3 000	5 %	3 000
Modernisation des armoires électriques	40 000	90 %	36 000	5 %	2 000	5 %	2 000
Mise en place de barrières à neige (fond et alpin)	45 000	85,56 %	38 500	7,22 %	3 250	7,22 %	3 250
Achat d'une mini pelle	15 000	90 %	13 500	5 %	750	5 %	750
Achat dameuse ski de fond	157 900	77,34 %	122 110	11,33 %	17 895	11,33 %	17 895
TOTAL	437 900		372 110		32 895		32 895

- Demande du SMMGB de modification du programme d'investissement 2018

Parmi les opérations inscrites au programme figure l'aménagement des parkings (*en gras dans le tableau ci-dessus*) pour un montant subventionnable de 20 000 €. Cette opération est aujourd'hui reportée.

Le SMMGB a par ailleurs un projet de construction d'un hangar technique pour les activités nordiques, dont l'investissement a été évalué à 165 000 € HT.

Il est ainsi proposé d'annuler l'opération 2018 « Aménagement parking triangle » de 18 000 € et d'affecter cette somme sur le projet de construction de hangar nordique.

Les subventions de chaque membre seraient définies tel que détaillé au tableau ci-après :

OPERATIONS	Montants subvention-nables HT €	Taux de financement CeA	Subventions CeA €	Taux de financement CC VSTA	Subventions CC VSTA €	Taux de financement CC RG	Subventions CC RG €
Restructuration de la maison d'accueil (MO + études)	100 000	90 %	90 000	5 %	5 000	5 %	5 000
Hangar stockage nordique	20 000	90 %	18 000	5 %	1 000	5 %	1 000
Modernisation du système d'enneigement	60 000	90 %	54 000	5 %	3 000	5 %	3 000
Modernisation des armoires électriques	40 000	90 %	36 000	5 %	2 000	5 %	2 000
Mise en place de barrières à neige (fond et alpin)	45 000	85,56 %	38 500	7,22 %	3 250	7,22 %	3 250
Achat d'une mini pelle	15 000	90 %	13 500	5 %	750	5 %	750
Achat dameuse ski de fond	157 900	77,34 %	122 110	11,33 %	17 895	11,33 %	17 895
TOTAL	437 900		372 110		32 895		32 895

La même demande a été déposée auprès des Communautés de Communes de Guebwiller et de Saint-Amarin.

Cette modification nécessite la rédaction d'un avenant n° 1 à la convention initiale 2018.

II. Modification des programmes d'investissement 2019 et 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac Blanc (SMALB).

- Programme d'investissement 2019 du SMALB

A ce jour, le programme d'investissement annuel 2019 conventionné est le suivant :

OPERATIONS 2019	Montants subvention nables HT €	Taux Cd68	CD68	Taux CCVK	CCVK	Taux Autres financeurs	Autres : Région, FEDER, Massif €
			Subvention €		Subvention €		
Zone ludique 0-3ans	46 000	72 %	33 120	8 %	3 680	20 %	9 200
Sentier thématique ludique (tranche 2)	14 200	72 %	10 224	8 %	1 136	20 %	2 840
Création pistes bike park	16 098	72 %	11 590	8 %	1 288	20 %	3 220
Reconfiguration et entretien du domaine nordique	144 500	72 %	104 040	8 %	11 560	20 %	28 900
Remplacement dameuse (équipement complémentaire)	22 300	72 %	16 056	8 %	1 784	20 %	4 460
Maintenance remontée mécanique (*)	135 000	55,53 %	74 970	6,68 %	9 030	0 %	0
TOTAL	378 098		250 000		28 478		48 620

(*) 51 000 € autofinancement SMALB (38 %)

- Programme d'investissement 2020 du SMALB

A ce jour, le programme d'investissement annuel 2020 conventionné est le suivant :

OPERATIONS 2020	Montants subventionnables HT €	Taux CD68	CD68	Taux CCVK	CCVK	Taux autres financeurs	Autres : Région, FEDER, Massif €
			Subvention n €		Subvention €		
Espace débutants	60 000	72 %	43 200	8 %	4 800	20 %	12 000
Maintenance remontée mécanique TSD (*)	146 000	62,88 %	91 800	7 %	10 200	0 %	0
Optimisation production neige de culture	160 000	71,88 %	115 000	8 %	13 000	20 %	32 000
TOTAL	366 000		250 000		28 000		44 000

(*) 44 000 € autofinancement SMALB (30 %)

Au total, 500 000 € ont été engagés par le Département du Haut-Rhin, à laquelle la CeA est aujourd'hui substituée, pour financer ces opérations sur les années 2019 et 2020.

- Demande de modification des programmes d'investissement 2019 et 2020

Certaines opérations 2019 et 2020 nécessitent la délivrance d'autorisations préalables de la part de l'Etat, soumises à une expertise environnementale qui doit se dérouler sur une période de deux ans. Aussi, afin de ne pas compromettre le développement immédiat de la station et, par ailleurs, le financement des partenaires extérieurs, le SMALB souhaite modifier ses programmations 2019 et 2020.

Ainsi, les opérations soumises à autorisation seraient retirées de la programmation au profit d'opérations plus urgentes, et feraient l'objet de demandes de subventions ultérieurement.

- 2019 : suppression de l'opération « zone ludique 0-3 ans » à hauteur de 33 120 € et affectation de cette somme de 33 120 € d'une part sur l'opération « amélioration flux et stationnement » (25 200 €) et d'autre part sur l'opération « évaluation environnementale » (6 300 €).
- 2020 : s'agissant de deux opérations figurant au programme 2020 (*modification des montants subventionnables*) :
 - **Maintenance remontée mécanique TDS** : il s'agit d'un téléski débrayable dont l'utilisation est requise en toute saison. Il est utilisé pour l'exploitation du bike park de début mai à fin septembre et pour la desserte des activités de ski en hiver. Lors des opérations de contrôle et de démontage des tranches 2019 et 2020, certains éléments (non prévus au marché initial) ont nécessité un remplacement. En conséquence, le coût initial de cette opération a subi une augmentation de 8 000 € (passant de 146 000 € à 154 000 €).
 - **Optimisation production neige de culture** : le coût global de 260 000 € n'augmente pas. Cependant le financement de cette opération serait réparti différemment entre les programmations 2020 (200 000 € au lieu de 160 000 €) et 2021. En conséquence, le solde de 60 000 € devrait figurer au programme d'investissement 2021 qui reste à formaliser.

Il est aussi proposé pour 2020 de :

- supprimer les crédits prévus pour l'opération « espace débutants ski alpin » d'un montant de 43 200 € et de les affecter à une nouvelle opération « création piste bike park » pour 7 000 €,
- augmenter les deux opérations existantes « maintenance remontées mécaniques (7 200 €) et « optimisation neige de culture » (29 000 €).

Les subventions de chaque membre seraient définies tel que détaillé aux tableaux ci-après :

OPERATIONS 2019	Montants subventionnés HT €	Taux CeA	CeA	Taux CCVK	CCVK	Taux autres financeurs	Autres : Région, FEDER, Massif €
			Subvention €		Subvention €		
Zone ludique 0-3 ans	46 000		33 120		3 680		9 200
Sentier thématique ludique (tranche 2)	14 200	72 %	10 224	8 %	1 136	20 %	2 840
Création pistes bike park	16 098	72 %	11 590	8 %	1 288	20 %	3 220
Reconfiguration et entretien du domaine nordique	144 500	72 %	104 040	8 %	11 560	20 %	28 900
Remplacement dameuse (équipement complémentaire)	22 300	72 %	16 056	8 %	1 784	20 %	4 460
Amélioration flux et stationnement	35 000	72 %	25 200	8 %	2 800	20 %	7 000
Maintenance remontée mécanique (*)	135 000	55,53 %	74 970	6 %	9 030	0 %	
Evaluation Environnementale	7 000	90 %	6 300	10 %	700	0 %	
TOTAL	374 098		248 380		28 298		46 420

(*) 51 000 € autofinancement SMALB (38 %)

OPERATIONS 2020	Montants subventionnés HT €	Taux CeA	CeA	Taux CCVK	CCVK	Taux autres financeurs	Autres : Région, FEDER, Massif €
			Subvention €		Subvention €		
Espace débutants ski alpin	60 000		43 200		4 800		12 000
Création piste bike park	10 000	70 %	7 000	10 %	1 000	20 %	2 000
Maintenance remontée mécanique TSD (*)	154 000	64,29 %	99 000	7,14 %	11 000	0 %	0
Optimisation production neige de culture	200 000	72 %	144 000	8 %	16 000	20 %	40 000
TOTAL	364 000		250 000		28 000		42 000

(*) 44 000 € autofinancement SMALB (29 %)

La même demande a été déposée auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n°1 à la convention initiale 2019 et d'un avenant n° 1 à la convention initiale 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les modifications du programme d'investissement 2018 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon, telles que figurant dans l'avenant n° 1 mentionné ci-après et l'annexe financière joints au présent rapport. La subvention correspondante, détaillée dans l'annexe financière précitée, sera versée au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par la convention du 18 décembre 2018,
- d'approuver en conséquence l'avenant n°1 à la convention du 18 décembre 2018 intervenue entre, notamment, le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon, joint au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver les modifications du programme d'investissement 2019 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc, telles que figurant dans l'avenant n° 1 mentionné ci-après et l'annexe financière joints au présent rapport. Les subventions correspondantes, détaillées dans l'annexe financière précitée, seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par la convention du 23 octobre 2019,
- d'approuver en conséquence l'avenant n°1 à la convention du 23 octobre 2019 intervenue entre, notamment, le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc, joint au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver les modifications du programme d'investissement 2020 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc, telles que figurant dans l'avenant n° 1 mentionné ci-après et l'annexe financière joints au présent rapport. Les subventions correspondantes, détaillées dans l'annexe financière précitée, seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par la convention du 17 juillet 2020,
- d'approuver en conséquence l'avenant n°1 à la convention du 17 juillet 2020 intervenue entre, notamment, le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc, joint au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,

Les opérations d'investissement relèvent du programme P061O001T05, chap. 204-nature 633-fonction 204158, sachant que celles-ci bénéficieraient des crédits déjà inscrits et ne nécessiteraient aucune inscription supplémentaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY